

Compte-rendu de la séance du lundi 14 Avril 2008

Le Conseil Municipal de SAINT-LÉONARD, légalement convoqué le sept Avril deux mille huit, s'est réuni le quatorze Avril deux mille huit, à vingt heures trente, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard MALANDAIN, Maire.

Etaient présents :

Monsieur MALANDAIN Bernard, *Maire*, Messieurs HOGUET Bernard, HERVIEUX Denis, LE CALVEZ Jean-Paul, Madame DEGREMONT Marie-Lise, *Adjoint au Maire*, Messieurs DAUDRUY François, PLANEIX Jean-Alain, LEBER Alain, Mesdames HACHE Elvira, MALANDAIN Bernadette, Messieurs LAPERDRIX Claude, GOUBERT Pierre, DUTOT François, CAVELIER Daniel, LEVASSEUR Lucien, Madame VALOIS Josiane, Messieurs LECROSNIER Serge, DUBOCAGE Josselin, MALANDAIN Pierre, *Conseillers Municipaux*.

Après l'appel nominal, Monsieur LE CALVEZ Jean-Paul est élu secrétaire de séance.

A la lecture du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14 Mars 2008, il n'y a pas d'observation particulière.

L'ordre du jour est ouvert :

QUESTION N° 01 : ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2.e DU 14 MARS 2008

Annulation de la délibération du 14 Mars 2008 pour la désignation d'un délégué au syndicat mixte du Pays des Hautes Falaises car cette compétence n'est pas de la compétence de la Commune.

Accord à l'unanimité

QUESTION N° 02 : COMPTE ADMINISTRATIF 2007

Monsieur le Maire donne la Présidence à Monsieur GOUBERT Pierre, doyen d'âge, pour le compte-rendu du Compte Administratif 2007. Après lecture des comptes en équilibre, adopté à l'unanimité, Monsieur GOUBERT redonne la Présidence à Monsieur le Maire.

QUESTION N° 03 : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2007

Monsieur HERVIEUX, Adjoint aux Finances, effectue le compte-rendu du résultat 2007 et demande que l'affectation choisie en commission des finances soit approuvée.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reporter la somme de 166.693,96 € à la section de Fonctionnement du Budget Primitif 2008.

QUESTION N° 04 : COMPTE DE GESTION 2007

Accord à l'unanimité

QUESTION N° 05 : FIXATION ET VOTE DES TAUX D'IMPOSITION LOCAUX 2008

Longue intervention de Monsieur LECROSNIER, contestant l'augmentation irraisonnable de l'imposition sur la Commune, malgré des discussions préalables en commission Travaux & Finances. Cette contestation tardive tente de mettre en cause un budget qui, aux dires de Monsieur LECROSNIER, est sans réserves financières, insipide et à la couleur des ambitions des élus qui ne se projettent pas dans l'avenir. Il rappelle que les élus ne font qu'ajuster les taxes au besoin de financement d'un budget de fonctionnement sans cesse en croissance.

Monsieur le Maire rappelle à Monsieur LECROSNIER, d'une part que les réserves financières de la Commune sans être exceptionnelles sont correctes, que l'acquisition du terrain à l'arrière de la Salle M. M. BABIN s'inscrivait dans une perspective d'avenir et que l'endettement de la Commune est plus que raisonnable au vu des travaux déjà réalisés, tant pour les travaux à venir ainsi que les divers projets évoqués en commissions.

Monsieur HOGUET indique à Monsieur LECROSNIER que les taxes des Communes environnantes sont dans une moyenne que notre commune tente de conserver.

Monsieur LE CALVEZ rappelle que notre Commune, bien équipée, avait de fait un budget de fonctionnement plus important et que l'entretien des routes et chemins est un budget nécessaire au maintien du bon état général de notre territoire.

Monsieur HERVIEUX fait la remarque que les réserves financières permettent d'une part une acquisition du terrain plus facile ainsi que la mise en œuvre des travaux de la rue du 8 Mai et de la route d'Etretat.

La commission des Finances s'étant prononcée pour une augmentation du produit fiscal de 1,50 %, il est proposé aux élus de bien vouloir voter les nouveaux taux d'imposition pour 2008 comme suit :

Taxe d'Habitation 7,44 % + 1,50 % = 7,55 %

Taxe Foncier Bâti 16,77 % + 1,50 % = 17,01 %

Taxe Foncier Non Bâti (inchangé) 43,56 %

ce qui porte le produit des contributions directes à 467.000,00 €.

Adopté à la majorité. Monsieur LECROSNIER vote Contre.

QUESTION N° 06 : BUDGET PRIMITIF 2008

Le Budget Primitif 2008 est équilibré en dépenses et en recettes pour un montant de 1.171.359,96 € en section de Fonctionnement et pour un montant de 655.569,84 € en section d'Investissement, soit un budget total de 1.826.929,80 €.

Adopté à la majorité. Monsieur LECROSNIER vote Contre.

QUESTION N° 07 : INDEMNITÉS DES ÉLUS

Nouvelle contestation de Serge LECROSNIER qui déclare anormale l'augmentation des indemnités des élus et propose d'économiser sur ce poste.

pour le Maire : 43% de l'indice 1015 de la Fonction Publique soit 1.608,73 € brut
pour les Adjointes : 16.5% de l'indice 1015 de la Fonction Publique soit 617,30 € brut
(pour les élus des communes entre 1000 et 3499 habitants)

Le Conseil passe au vote. 3 voix contre : Messieurs DAUDRUY, LECROSNIER & DUBOCAGE.

4 abstentions : Messieurs DUTOT, LEVASSEUR, Mme VALOIS, Monsieur MALANDAIN Pierre.

Adopté à la majorité.

QUESTION N° 08 : INDEMNITÉS DU PERSONNEL

Comme chaque année, le Conseil Municipal vote l'enveloppe du régime indemnitaire des agents de la Fonction Publique Territoriale.

Adopté à l'unanimité

QUESTION N° 09 : GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE

Chaque année, le Ministère de l'Intérieur propose un montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales.

Adopté à l'unanimité

QUESTION N° 10 : TARIFS CANTINE ET GARDERIE

Après un avis favorable de la commission Travaux & Finances, une augmentation de 2 % des tarifs est proposée, ce qui donne en euros pour 2008 les tarifs suivants :

CANTINE

maternelles	3.10
primaires	3.20
adultes	5.00

GARDERIE

matin	1.45
soir	2.10

Cette augmentation prend effet le 17 Avril 2008.

Adopté à l'unanimité

QUESTION N° 11 : TARIFS CONCESSIONS CIMETIÈRE

Après avis de la commission Travaux & Finances, le tarif des concessions du cimetière est réévalué de 2 %, ce qui donne en euros :

concession trentenaire	78.68
droit de superposition	39.24
concession cinquanteenaire	157.28
droit de superposition	78.68

Le tarif des cases du columbarium reste inchangé, soit 300,00 € pour une case, 1 ou 2 urnes, et pour une durée de 15 ans

Adopté à l'unanimité

QUESTION N° 12 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La réunion de la commission Jeunesse & Sports, réunie le 27 Mars 2008, a déterminé la valeur d'un barème pour les subventions attribuées aux associations sportives, la commission des Finances l'ayant fait le 02 Avril pour les autres associations de la Commune ainsi que les associations caritatives extérieures à la Commune.

Les différentes **propositions sont adoptées à l'unanimité.**

QUESTION N° 13 : SUBVENTION POUR PARTICIPATION AUX VOYAGES DES COLLÈGES & DES LYCÉES

Subventionné à 40 % du prix du voyage, plafonné à 82,00 €. Subvention accordée aux jeunes qui en font la demande. Sont exclus les petits voyages de 1, 2 ou 3 jours.

Adopté à l'unanimité

QUESTION N° 14 : SUBVENTION POUR LES JEUNES EN CENTRE AÉRÉ

La commission Travaux & Finances a délibéré le 02 Avril 2008 pour fixer le montant de cette subvention à 2,30 € par jour de présence.

Adopté à l'unanimité

QUESTION N° 15 : FÊTES ET CÉRÉMONIES

Afin de pouvoir subvenir aux différents événements survenant sur la Commune, cérémonies anniversaires, deuils, mariages, concernant des proches de la Commune, une ligne de budget est prévue pour couvrir ces frais imprévisibles.

Adopté à l'unanimité

QUESTION N° 16 : RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Les services fiscaux de la Direction Générale des Impôts nous demandent, suite au renouvellement du Conseil Municipal, de dresser une liste de 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants pour la commission communale des impôts directs. Six titulaires et six suppléants, correspondant à des critères particuliers, seront désignés par les soins de la D.G.I. pour siéger à cette commission, dont le Maire assure la présidence.

Adopté à l'unanimité

QUESTION N° 17 : VOIES COMMUNALES A REVÊTIR

Comme chaque année, suite à une visite de la commission de Travaux sur les chemins et les voies communales, celle-ci a décidé de proposer la remise en état des chemins suivants : Impasse du Chesnay, Impasse de la Sablière, Impasse des Châtaigniers y compris l'aire de retournement Route de la Croix-Bigot

Adopté à l'unanimité

QUESTION N° 18 : 9ème TRANCHE D'EFFACEMENT DE RÉSEAU

Effacement du réseau haute tension route de la Croix-Bigot

Adopté à l'unanimité

QUESTION N° 19 : AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE – AFFAIRE ELLEN N° 2

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire de mandater notre assurance GROUPAMA pour ester devant la Cour Administrative d'Appel de DOUAI pour l'affaire ELLEN 2 et l'autorise à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Lecture est faite de la lettre envoyée par Monsieur GUÉRY mécontent, après 25 années de bons et loyaux services au sein du C.C.A.S., d'avoir été remercié sans ménagement.

Aucune autre question diverse n'étant posée, le Conseil Municipal lève la séance à 23 h. 15.